



MINISTERE DES FINANCES

COFED

CELLULE D'APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL
DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT



ADDENDUM N° 1

**A L'APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DES
BATIMENTS : MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS ;
JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE KINSHASA-GOMBE ;
JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE KINSHASA-MATETE ;
CENTRE PENITENTIAIRE ET DE REEDUCATION DE KINSHASA (CPRK)**

Référence de publication : N° 006/TRAV/ON/COFED/2010

Veillez prendre note des modifications portées au dossier d'appel d'offres ci-dessus référencé :

- les articles 19 et 20 de l'avis de marché sont modifiés comme suit :

AU LIEU DE :

19. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est le **14 septembre 2010 à 10 H 00**, heure locale

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres aura lieu le **15 septembre à 10 H 00**, heure locale

LIRE :

19. Date limite de soumission des offres

La date limite de soumission des offres est le **24 septembre 2010 à 10 H 00**, heure locale

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture des offres aura lieu le **25 septembre à 10 H 00**, heure locale

- le point 2 des instructions aux soumissionnaires est modifié comme suit :

2 Calendrier

	DATE	HEURE*
Réunion d'information	-	-
Visite du site	27 juillet 2010	11H00
Délai limite pour adresser une demande d'informations complémentaires au pouvoir adjudicateur	23 août 2010	17H00
Date limite pour la fourniture d'informations complémentaires par le pouvoir adjudicateur	12 septembre 2010	17H00
Délai ultime pour la remise des offres	23 septembre 2010	11H00
Séance d'ouverture des offres	24 septembre 2010	10H00
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	Au plus tard 30 octobre 2010 *	-
Signature du contrat	Au plus tard le 2 décembre 2010 *	-

* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

** Date provisoire

- Les dates figurant aux articles 10.3 et 19.2 des instructions aux soumissionnaires sont respectivement remplacées par celles des articles 19 et 20 ci-dessus mentionnées.

Toutes les autres dispositions du dossier d'appel d'offres restent inchangées.

Fait à Kinshasa, le **02 SEP. 2010**

Alexis THAMBWE MWAMBA

